

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

LE PARC HLM REGROUPE LES LOGEMENTS SOCIAUX, GÉRÉS PAR DES OFFICES PUBLICS OU DES SOCIÉTÉS PRIVÉES, ACCESSIBLES SOUS PLAFONDS DE RESSOURCES.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Remplir le formulaire unique de demande de logement social et y joindre les pièces demandées.

OÙ S'INSCRIRE ?

- En ligne sur :

WWW.DEMANDE-LOGEMENT-SOCIAL.GOUV.FR

AUPRÈS DES ORGANISMES HLM :

En déposant votre formulaire auprès d'un service enregistreur de la demande (ex : organisme HLM, service logement de la mairie...).

AUPRÈS DES RÉSERVATAIRES (ACTION LOGEMENT) :

En déposant votre formulaire auprès d'un service enregistreur de la demande (ex : organisme HLM, service logement de la mairie...).

UNE FOIS VOTRE DEMANDE VALIDÉE, VOUS RECEVREZ UN NUMÉRO D'ENREGISTREMENT UNIQUE À CONSERVER POUR LE SUIVI DE VOTRE DOSSIER.

RÉACTUALISER SA DEMANDE

Pensez à réactualiser votre dossier chaque année, sous peine de perdre le bénéfice de l'ancienneté de votre demande.

METTRE À JOUR SA SITUATION

Dès que votre situation change (adresse, composition familiale, revenus, logement recherché etc.) pensez bien à mettre à jour votre demande, directement sur le site, en vous munissant de votre n° d'enregistrement.

